

Jusqu'à la fin de 1936 ces services étaient administrés par le ministère de l'Intérieur, mais comme on le verra par le résumé de la législation fédérale (sous l'entête "Service Civil") page 0000, le nouveau ministère des Mines et Ressources, inauguré le 1er décembre 1936, a absorbé les anciens ministères des Mines, de l'Intérieur, de l'Immigration et le département des Affaires Indiennes. Les levers géodésiques et les observatoires du Dominion, se sont transformés sous le nouveau ministère, en divisions des levers et branche du génie. Quant aux levers topographiques, ils ont été réorganisés. Le service cartographique a été absorbé par le service hydrographique, comme division des levers et branche du génie et le travail des levers topographiques confié au bureau géologique et topographique de la branche des Mines et Géologie.

La création du nouveau ministère des Transports (voir p. 655) a nécessité un remaniement de la matière du chapitre XVIII, pp. 654-757.

Les nouveaux ministères ci-haut mentionnés ont été créés dans le but de coordonner le travail des personnels des anciens ministères, dans lesquels avec le temps il s'était glissé du double-emploi, ou qui pourraient être administrés plus économiquement sous une direction unique, sans nuire à l'efficacité des services.